

**COPIE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &
&

.../...

AFFAIRE N° 1 / Budget principal 2007
- Décision modificative n° 2

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative n° 2 au budget principal 2007, telle que ci-dessous présentée.

Section de fonctionnement

⇒ En recettes

Chap. 73 – Impôts et taxes

• Art. 7381-F01 – Taxe additionnelle aux droits de mutation + 2 000.00

⇒ En dépenses

Chap. 65- Autres charges de gestion

• Art.6574-F.221 – Subvention de fonctionnement aux associations + 2 000.00
(subv. à la FEDAR en vue de finaliser le dispositif CLAS du collège)

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Autorise l'exécution au niveau du chapitre

→ Approuve la **décision modificative n° 2 au budget principal 2007**, telle que présentée

→ Approuve l'attribution d'une subvention de **2 000 €** à la **FEDAR** aux fins de finaliser le dispositif CLAS du collège.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / Orientations budgétaires 2008
- Compte principal

Le conseil municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires de la Commune pour l'année 2008 pour le compte principal. Le débat ne donne pas lieu à un vote.

Il est rappelé que pour l'année 2007 :

▪ Le budget prévisionnel s'établissait à :

- pour le fonctionnement : 10 246 589.20
- pour l'investissement : 10 009 856.24

▪ Sur un total de dépenses prévisionnelles de 20 256 445.44 €, l'exécution devrait s'établir à environ 15 000 000 €.

.../...

Les réalisations par grandes fonctions sont de l'ordre de :

» Pour les services généraux :	27,89 %
» Pour la sécurité et la salubrité publique	2,02 %
» Pour l'enseignement et la formation	26,77 %
» Pour la culture	5,92 %
» Pour le sport et la jeunesse	13,76 %
» Pour les interventions sociales et la santé	3,75 %
» Pour la famille	0,43 %
» Pour le logement	0,03 %
» Pour l'aménagement et les services urbains	19,01 %
» Pour l'action économique	0,42 %

▪ En termes d'opérations d'investissement, ont notamment été réalisés les investissements suivants :

- » Une partie des travaux d'agrandissement et de restructuration de l'école du Centre
- » La finalisation des études et l'attribution des marchés pour la cuisine centrale
- » La construction d'une classe modulaire pour l'école maternelle du Centre ainsi que le démarrage des travaux pour la construction d'une classe au Tévelave et l'agrandissement de la salle de restauration scolaire
- » Les études de conception pour l'extension de l'école maternelle du Centre
- » La construction de la structure modulaire pour accueillir les pompiers
- » L'acquisition de matériels et de mobiliers divers pour les établissements scolaires et les services communaux
- » La mise aux normes du deuxième bâtiment de l'AFPAR
- » La clôture de l'agence postale et des locaux du Club de 3^{ème} âge
- » Les travaux de renforcement électrique de la salle Georges Brassens
- » La pose de points lumineux divers
- » Les travaux d'électrification rurale
- » La poursuite des études pour l'aménagement de la zone de l'ex-ferme
- » La participation au déficit de la ZAC-RHI du Ruisseau

Au 1^{er} novembre 2007, la structure en personnel était composée de **224 agents** dont :

→ **118 Emplois permanents** avec :

- 69 agents titulaires (05 Cadre A, 05 cadre B et 59 agents de catégorie C)
- 48 agents non titulaires
- 01 agent contractuel (non titulaire)

→ **106 Emplois aidés** dont :

- 03 Emplois consolidés
- 52 Contrats d'avenir
- 34 Contrats d'accompagnement dans l'emploi
- 17 Contrats d'accompagnement dans l'emploi vie locale

.../...

La masse salariale totale devrait s'établir à environ **4 950 000 €**.

La fiscalité directe doit représenter pour la Commune, un produit de 1 078 381 €, soit :

	T.H.	F.B.	F.N.B.	T.P.	TOTAL
Taux	10,99	14,23	32,79	7,85	
Produit escompté	464 986	454 506	23 084	135 805	1 078 381

Pour ce qui concerne l'année 2008 :

La loi de finances 2008 laisse apparaître les principales évolutions suivantes :

- inflation : 1,6 %
- taux d'évolution du PIB : fourchette de 2 à 2,5 %
- progression de la DGF : 2,725 %
- évolution de la part garantie de l'octroi de mer : 3,85 %.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2008 peuvent être estimées à :

En fonctionnement :

Ressources fiscales :

Impôts directs (produits des 4 taxes) :	1 080 000
Impôts indirects :	
Produits de l'octroi de mer :	3 961 429
Taxe sur les carburants :	972 000
Taxe additionnelle aux droits de mutations :	100 000
Taxe sur l'électricité :	70 000

Dotation de l'Etat :

Dotation forfaitaire :	1 208 000
Dotation de solidarité rurale :	245 000
Dotation nationale de péréquation :	72 000
Dotation globale de décentralisation :	2 000
Compensations sur emplois aidés :	800 000
Compensations diverses :	60 000

.../...

Autres ressources :

Subvention CAF (PARS, CLSH) :	140 000
Revenus des immeubles :	16 000
Produits divers (piscine, cantine...) :	160 000
Reprises sur subventions :	60 000

En investissement :

Produit des emprunts :	3 000 000
FCTVA :	202 651
TLE :	100 000
Prélèvement sur la section de fonctionnement :	500 000
Subvention du Conseil Général :	1 900 000
Dotation d'équipement local (ex FRDE) :	200 000
Créances diverses :	20 000
Amortissements divers :	400 000
Subvention FACE :	200 000

Soit un total de recettes prévisionnelles pour l'année estimées à (investissement plus fonctionnement) : 15 469 000.

En matière de dépenses, il y a lieu de prendre en compte notamment les éléments suivants :

- le solde de la participation à la ZAC-RHI du Ruisseau qui représente pour 2008 : 204 759 €.

Dans le cadre des autorisations de programme et des crédits de paiement :

- la poursuite de la réalisation d'une partie des travaux de l'école du Centre : $\approx 1\,500\,000$
- la réalisation d'une partie de la cuisine centrale : $\approx 1\,000\,000$
- la prise en compte d'une partie des travaux liés à l'aménagement de la zone de l'ex-ferme $\approx 2\,000\,000$

- le remboursement de la dette qui sera d'environ :

- En capital : $\approx 411\,070$
- En intérêt : $\approx 159\,107$

- les dépenses de personnel qui devraient représenter une masse de 5 000 000 €

- les autres charges de fonctionnement devraient représenter environ :

- 2 400 000 € pour les charges à caractère général
- 1 000 000 € pour les charges de gestion courante
- 100 000 € pour les charges exceptionnelles
- 400 000 € pour les amortissements divers

Au regard de ces données prévisionnelles, le conseil est invité à débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2008.

.../...

Après discussions, les **orientations budgétaires 2008** sont fixées comme suit, par domaine d'activité :

Orientations 2008 par domaines d'activité

Infrastructures routières et réseaux divers

- Mise en œuvre des travaux de trottoirs sur le Chemin de Ligne et l'Allée du Cimetière
- Recherche de financement pour la mise en œuvre des travaux de trottoirs sur la RD 18 (route de la Ravine Sèche) et le Chemin Labrune-programmation 2009
- Réalisation d'une campagne d'enduit d'usure
- Réalisation de divers petits travaux de voirie selon les besoins (notamment réfection de l'accès à l'aire de pique nique du Tévelave, réfection ponctuelle sur le chemin Piton Rouge, réfection de l'accotement chemin Parc à Moutons et Azalée.....)
- Finalisation des études et début des travaux d'électrification rurale du programme 2008 et poursuite des travaux prévus au programme 2007
- Finalisation de l'étude relative à l'enfouissement du réseau sur la rue Maximin Lucas

Urbanisme, aménagement urbain et logements

- Poursuite de la procédure de mise en révision du plan local d'urbanisme
- Poursuite, en collaboration avec la CCS, de la mise en place d'un système d'information géographique au sein des services
- Début des travaux d'aménagement de la zone Nord de l'ex-ferme
- Pour la zone Sud de l'ex-ferme, recherche d'un prestataire externe pour le portage du projet d'aménagement (à sa charge, les négociations foncières en vue des cessions à des tiers et ou l'acquisition du foncier en vue de son aménagement)
- Suite à l'accord du SDIS pour la réalisation de la caserne des pompiers sur la zone de l'ex-ferme, relance de l'établissement en vue de la réalisation de la transaction foncière
- Clôture de la ZAC RHI du Ruisseau
- Démarrage des études pré-opérationnelles de la RHI à venir sur le quartier Fonds Maurice
- Démarrage des enquêtes sociales pour les RHI à venir sur les zones de Bananes, Toupin et Persée
- Pour ces deux dernières actions, désignation préalable d'un assistant au maître de l'ouvrage pour la conduite des projets

Domaine scolaire

- Poursuite du partenariat avec la DRAC et le rectorat pour le financement des classes à projets culturels
 - Début des travaux de réalisation de la cuisine centrale
- Compte tenu du coût des travaux, la mise en place d'une autorisation de programme a été proposée sur cette opération.

.../...

A titre indicatif, l'autorisation de programme porte sur une enveloppe de crédits de l'ordre de 2 500 000 euros. Le crédit de paiement pour l'année 2008 sera de l'ordre de 1 000 000 euros.

-Poursuite des travaux de restructuration et d'extension de l'école du centre. Pour mémoire, une autorisation de programme a été mise en place sur cette opération pour 4 878 000 euros. Sur les exercices 2006 et 2007, les crédits consommés sont d'environ 1 700 000 euros. En 2008, la dépense devrait être de l'ordre de 2 000 000 d'euros. Le solde sera réalisé sur 2009.

-Réalisation des travaux d'extension de l'école maternelle du centre et déplacement dans ce cadre des deux classes modulaires actuelles (une vers l'école élémentaire A en vue de l'ouverture d'une classe et l'autre vers l'école du Tévelave pour le RASED) ;

-Paiement des indemnités dues dans le cadre de l'expropriation du terrain au Ruisseau pour la réalisation d'une école maternelle (04 et 05 classes) et primaire (08 et 09 classes) et d'un établissement d'accueil des jeunes enfants (40 places en accueil régulier et 20 places en accueil occasionnel). Pour mémoire, l'expropriation a été prononcée. Suite à la première fixation d'indemnités, la mairie a fait appel. L'audience est intervenue le 26 novembre 2007 et le jugement a été mis en délibéré pour le 25 février 2008.

-Maintien de la dotation annuelle habituelle en mobilier et en informatique pour l'ensemble des écoles et prévision de dotation nouvelle pour les classes créées et le réfectoire.

Domaine sportif

-Equipements du plateau du Ruisseau par une piste de skate

- Poursuite des études pour la mise en œuvre d'un gazon synthétique sur le stade du centre ville et recherche des financements pour la mise en œuvre de l'opération.

-Poursuite de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et de la recherche de financement pour la réhabilitation du gymnase

-Poursuite des travaux de mise aux normes divers (gradins du stade du centre ville, réfection de clôtures diverses...).

-Réactualisation des études pour la création du plateau sportif de Ravine Sèche après consignation des sommes dues pour la voie d'accès

-Poursuite du soutien aux associations sportives.

Action sociale et d'animation

-Assurer le fonctionnement de la maison de quartier du Ruisseau

-Poursuite des actions de soutien aux associations œuvrant en faveur de l'insertion notamment le soutien aux actions menées au relais de l'insertion et celles menées par les associations de quartier.

-Mise en œuvre en collaboration avec la CAF du contrat enfance jeunesse

-Poursuite de la mise en œuvre des C.L.S.H et des mercredis jeunesse

- Externalisation du CCAS : déménagement du service, dès que possible, dans les locaux communaux occupés actuellement par la PMI

-Enclenchement d'une réflexion en vue de la mise en place de micro-crèches sur le territoire communal

.../...

-Poursuite du subventionnement au centre communal d'action sociale pour permettre notamment la reconduction des aides légales et facultatives au profit des familles et des personnes âgées ainsi que la poursuite des actions d'animation de prévention et des actions dans le cadre de la semaine bleue

Action culturelle

- Poursuite de la programmation à la salle Georges Brassens
- Poursuite de la politique d'animation festive sur le territoire
- Poursuite du soutien aux associations œuvrant en faveur de l'action culturelle et reconduction de la démarche partenariale pour l'organisation des manifestations.
- Poursuite des études pour la réhabilitation des locaux du bâtiment situé face à la salle Georges Brassens en bureaux pour le service culturel et pour la création d'une médiathèque

Administration générale et divers

- Outre les besoins classiques en dépenses ou contributions obligatoires, en matériels et mobiliers divers ou en entretien, la dépense phare du budget de fonctionnement demeure les frais de personnel. Pour l'année 2008, il n'est pas envisagé de création de nouveaux postes permanents mais il s'agira surtout :

- de s'assurer de l'obtention des Contrats Uniques d'Insertion
- de remplacer ou transformer les contrats arrivant à terme et non renouvelables des personnes en C.A.E. Vie Locale (*5 personnes sont concernées en 2008, en 2009, la question se posera pour 15*)

-pour le personnel non titulaire ayant bénéficié d'un CDI, de poursuivre l'étude du coût de la mise en place d'un déroulement de carrière sur la base de la grille indiciaire fonction publique métropolitaine et le cas échéant proposer au conseil l'adoption d'un dispositif

- pour l'ensemble du personnel, élaborer un plan de formation

Après discussions, le conseil municipal prend acte des **orientations budgétaires 2008** pour le **compte principal**.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Orientations budgétaires 2008

- Service annexe de l'eau potable

Rappel des données financières 2007

- Montant budgétaire prévisionnel
 - En fonctionnement 816 554.80
 - En investissement 2 334 483.80

.../...

- Les réalisations en dépenses d'investissement ont notamment porté sur :
 - le remboursement de la dette
 - la finalisation des travaux pour l'opération de mise à niveau du réseau A.E.P.

Orientations budgétaires 2008

Les données prévisionnelles sont les suivantes :

- ⇒ En recettes de fonctionnement :

• Produit de la vente d'eau aux abonnés	350 000
• Reprise sur subvention	42 000
• Excédent antérieur reporté	240 000
- ⇒ En recettes d'investissement :

• Prélèvement sur la section d'exploitation	124 000
• Amortissement des installations	168 000

Le Maire propose au conseil pour l'année 2008 de retenir les orientations suivantes :

- le paiement de la dette
- la poursuite du lancement de la procédure de mise en œuvre des périmètres de protection des points d'eau et des autorisations de prélèvements
- le lancement d'un nouveau programme de modernisation et d'extension du réseau.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2008** pour le **service annexe de l'eau potable** sont fixées comme suit :

- le paiement de la dette
- la poursuite du lancement de la procédure de mise en œuvre des périmètres de protection des points d'eau et des autorisations de prélèvements
- le lancement d'un nouveau programme de modernisation et d'extension du réseau.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Orientations budgétaires 2008 - **Service annexe de l'assainissement des eaux usées**

Rappel des données financières 2007

- Budget prévisionnel

• En fonctionnement	200 427.71
• En investissement	123 032.98

.../...

- En section d'investissement, les réalisations ont porté essentiellement sur :
 - le paiement de la dette
 - l'inscription en restes à réaliser :
 - des études pour l'assainissement du quartier du Ruisseau – Amont
 - des travaux de reprise du réseau au niveau de la Salle Georges Brassens et du local 3^{ème} âge

Orientations budgétaires 2008

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

⇒ <u>En recettes de fonctionnement</u> :	
• Produit du service	20 000
• Reprise sur subventions	20 000
• Subvention d'équilibre	82 018
⇒ <u>En recettes d'investissement</u> :	
• Amortissement	38 000
• Emprunt	800 000

Au titre de l'année 2008, le Maire propose au conseil :

- d'assurer les inscriptions nécessaires au paiement de l'annuité de la dette
- de réaliser les travaux pour l'assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau –Zone amont-
- de poursuivre la réalisation du réseau au niveau de l'impasse du Bois de Nèfles
- de continuer les discussions avec Saint-Leu pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bois de Nèfles
- procéder à la mise en place du service de contrôle de l'assainissement non collectif.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2008** pour le **service annexe de l'assainissement des eaux usées** sont fixées comme suit :

- assurer les inscriptions nécessaires au paiement de l'annuité de la dette
- réaliser les travaux pour l'assainissement des eaux usées du quartier du Ruisseau –Zone amont-
- poursuivre la réalisation du réseau au niveau de l'impasse du Bois de Nèfles
- continuer les discussions avec Saint-Leu pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bois de Nèfles
- procéder à la mise en place du service de contrôle de l'assainissement non collectif.

AFFAIRE N° 5 / Orientations budgétaires 2008
- **Service annexe de la régie funéraire**

Rappel des données financières 2007

Section unique de fonctionnement

- Prévisionnel dépenses :	3 844.04
- Prévisionnel recettes :	3 844.04

Orientations budgétaires 2008

Le Maire rappelle au conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 76,22 €.

Pour l'année 2008 :

- les recettes prévisionnelles sont estimées à 3 800 € (base prestation : environ 40 décès par an + excédent prévisionnel 2007).
- les dépenses à :
 - » coût du personnel : 3 400 €
 - » petites fournitures : 400 €

En 2008, il est proposé au conseil municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2007 pour ce service.

Après discussion, le conseil municipal décide pour **2008** de maintenir, au même niveau qu'en 2007, les prestations du **service de la régie funéraire**.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / AEU-AEP – Quartier du Ruisseau en amont de la RD 11
- **Approbation du dossier de consultation**
- **Approbation des plans de financement**

Par délibération en date du 25 février 2005, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet de l'opération « **Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable du quartier du Ruisseau en zone amont de la RD 11** ».

Suite à un défaut de financement, ce dossier est resté sans suites. Les nouvelles modalités d'interventions du programme d'orientation communautaires 2007-2013 ayant été agréées en comité local de suivi le 8 novembre 2007, il est possible d'envisager de nouveau la réalisation des travaux en cause.

.../...

Pour ce faire, il est rappelé que l'opération intègre :

⇒ **pour l'assainissement des eaux usées**, la mise en place de trois réseaux de collecte :

- Un premier réseau implanté sur une partie du Chemin Lacroix, une partie de la RD 11, le Sentier Ady, une partie du Chemin Sincère Mazeau. Ce réseau aura pour exutoire le réseau gravitaire existant sur la ZAC-RHI du Ruisseau.
- Un deuxième réseau implanté sur le Chemin Edouard Rivière, le Chemin Camille Roche, la Ruelle des Mandarines, une partie du Chemin Sincère Mazeau, la Rue IXORA, Caffarel, Impasse des Avocats et une partie de la RD 11. Ce réseau aura également pour exutoire le réseau gravitaire de la ZAC.
- Un troisième réseau implanté sur une partie de la RD 11 et le Sentier Babillon. Ce réseau aura comme exutoire le collecteur existant au niveau du poste de relèvement implanté au pont de la RD 11.

Globalement, le projet pour l'assainissement représente :

- 5 235 ml de canalisation
- 175 regards de visite
- 200 branchements.

Le coût correspondant est estimé à **1 448 014.96 € TTC**, soit le détail suivant :

» Travaux	1 149 576.00 € HT
» Contrôle d'étanchéité et inspection vidéo	40 000.00 € HT
» CSPS	10 000.00 € HT
» Levés topos	10 000.00 € HT
» Maîtrise d'œuvre	65 000.00 € HT
» Divers et imprévus	60 000.00 € HT

Soit un total de	1 334 576.00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- POC 2007-2013 – Fonds européens + contrepartie nationale 55 %	734 016.80
- Commune – Emprunts 45 %	600 559.20
TVA à charge communale	113 438.96

⇒ **Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable**, les travaux portent sur les secteurs de la Ruelle des Mandarines et du Sentier Babillon.

Techniquement, les travaux représentent :

- la pose de 485 ml de canalisation
- la rénovation de 40 branchements.

.../...

Le coût est estimé à **118 265 € TTC**.

Le plan de financement est le suivant :

- POC 2007-2013 – Fonds européens 50 %	54 500.00
- Commune 50 %	54 500.00
TVA à charge communale	9 265.00

Au total, l'opération coûte **1 566 279.96 € TTC**. Il est proposé une dévolution des travaux par appel d'offres ouvert en lot unique. Les bordereaux de prix unitaires seront distincts, tant pour les travaux relatifs à l'eau potable que pour ceux relatifs à l'assainissement.

Le conseil municipal est invité à :

- => approuver le dossier technique proposé
- => approuver les modalités de la consultation et le cas échéant, autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint, à signer les marchés à intervenir
- => approuver les plans de financement proposés, tant pour les travaux d'assainissement que pour les travaux d'eau potable
- => solliciter l'obtention des aides publiques sur la base des montages financiers sus-visés
- => valider les participations financières communales prévues aux plans de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- => approuve le dossier technique proposé
- => approuve les modalités de la consultation et autorise le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint, à signer les marchés à intervenir
- => approuve les plans de financement proposés, tant pour les travaux d'assainissement que pour les travaux d'eau potable
- => autorise le Maire à solliciter l'obtention des aides publiques sur la base des montages financiers sus-visés
- => valide les participations financières communales prévues aux plans de financement.

& &
&

- AFFAIRE N° 7 / Ecole maternelle du Centre**
- **Extension de l'établissement**
 - **Approbation du PRO-DCE**
 - **Approbation du plan de financement**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le dossier de consultation des entreprises pour la création de classes supplémentaires à l'école maternelle du Centre.

.../...

A titre indicatif, il est notamment prévu :

- La création de six nouvelles classes (dont la suppression des 2 classes modulaires existantes)
- La création d'une salle pour les intervenants du RASED
- L'extension du réfectoire
- La création des sanitaires
- La suppression de l'ancien logement de fonction.

Il est proposé une dévolution des travaux par appel d'offres ouvert en deux lots :

- un lot VRD
- un lot bâtiment.

Les délais d'exécution des travaux sont plafonnés à **six mois**. Le coût du projet est estimé à **961 195.91 € TTC** dont :

» Travaux, environ	860 235.36 €
» Maîtrise d'œuvre	73 150.00 €
» Relevés topos	3 613.05 €
» Contrôle technique	14 973.00 €
» Diagnostic termites	210.00 €
» CSPS	4 014.00 €
» Etude de sol	5 000.00 €

Des financements sont à rechercher.

Pour l'heure, le plan prévisionnel est le suivant :

Financement :

» Conseil Général – PID	57 526.60
» Commune (fonds propres ou emprunts)	830 809.28
TVA à charge communale	88 659.82

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver le principe de l'extension
- Approuver le dossier de consultation tel que proposé
- Approuver le plan de financement
- Autoriser le Maire, et en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer les marchés correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'extension de l'école maternelle du Centre
- Approuve le dossier de consultation tel que proposé

.../...

→ Approuve le plan de financement tel que ci-dessous :

Montant prévisionnel de l'opération : **961 195.91 € TTC**

Financement :

» Conseil Général – PID	57 526.60
» Commune (fonds propres ou emprunts)	830 809.28
TVA à charge communale	88 659.82

→ Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer les marchés correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Opération « Restructuration et extension de l'école du Centre »
Marché de l'entreprise RIEFFEL
- Exonération des pénalités provisoires

Il est rappelé au conseil que le CCAP du marché confié à l'entreprise RIEFFEL pour le lot gros œuvre de l'opération « Restructuration et extension de l'école du Centre » comporte en son article 4-3-1 l'application de pénalités provisoires en cas de retard dans l'exécution prévisionnelle.

Confrontée à une grève, l'entreprise a enregistré **cinq semaines de retard**, soit un décompte de pénalités arrêté à la somme de **45 939.43 €**.

Compte tenu du motif, le Maire propose au conseil :

- ⇒ d'exonérer l'entreprise des pénalités de retard générées par le fait de grève
- ⇒ d'autoriser la restitution des sommes prélevées à ce titre dès présentation de la situation financière la plus proche et non pas à la fin du délai contractuel.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'exonérer l'entreprise RIEFFEL des pénalités de retard générées par le fait de grève
- Autorise la restitution des sommes prélevées à ce titre, dès présentation de la situation financière la plus proche et non pas à la fin du délai contractuel.

& &
&

.../...

AFFAIRE N° 9 / Opération « Restructuration et extension de l'école du Centre »
Lot VRD
- Avenant n° 2

Par marché notifié le 15 février 2007, la réalisation des travaux de VRD de l'opération de restructuration et d'extension de l'école du Centre a été confiée à l'entreprise SGBTP pour un montant de 961 381.18 € TTC.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 22 juin 2007 pour un montant de 52 438.05 € TTC.

L'exécution du marché a révélé les nécessités de prendre en compte à nouveau des prestations supplémentaires, à savoir :

» le rehaussement des murs moellons à l'arrière de l'arrêt des bus ainsi que la pose d'un enrobé coloré au sol pour un montant de **2 133 € HT**

» l'évacuation des eaux pluviales en aval de l'école au niveau du passage piétonnier pour un montant de **19 330 € HT**

» la réalisation d'un mur de soutènement suite à l'établissement d'un bornage contradictoire en limite amont du chantier pour un montant de **17 120 € HT**.

Le montant total des prestations supplémentaires se chiffre à **41 862.56 € TTC**, soit une augmentation du marché de **4.13 %**. Ce qui porte le nouveau montant du marché à :

Montant du marché initial	886 065.60 € HT
▪ Montant de l'avenant n° 1	48 330.00 € HT
▪ Montant de l'avenant n° 2	38 583.00 € HT

Nouveau montant du marché	972 978.60 € HT
▪ TVA	82 703.18 € HT

Montant TTC	1 055 681.78 € HT

Le cumul **avenant n° 1 + avenant n° 2** représente une augmentation du marché de **9.81 %**. L'entreprise sollicite une augmentation du délai d'exécution de **8 semaines**.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 novembre 2007, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant correspondant.

Le conseil municipal est invité à :

⇒ se prononcer sur l'avenant n° 2 proposé

⇒ le cas échéant, autoriser le Maire, ou en son absence le 1^{er} adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ approuve **l'avenant n° 2** à intervenir avec l'entreprise **SGBTP**, pour un montant de **38 583.00 € HT** soit **41 862.56 € TTC**
- ⇒ autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Indemnité de conseil au Trésorier Principal

Suite au changement de trésorier chargé de la gestion des comptes communaux à la Trésorerie de SAINT LOUIS depuis janvier 2007, le conseil est invité à reconduire sa décision d'octroi de l'indemnité de conseil à la Trésorière Principale actuelle, et ce, selon les modalités prévues à l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, du décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 (notamment en son article 1).

Pour mémoire, l'indemnité est calculée chaque année en fonction de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (hors opérations d'ordre) afférentes aux trois dernières années.

Il est rappelé que le tarif s'applique dégressivement par tranche à raison de 3 pour 1000 sur les 7 622.45 premiers euros, jusqu'à 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796.06 euros.

A titre indicatif, pour l'année 2007, le montant de l'indemnité est de 1 508,40 €.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire sa décision d'octroi de l'indemnité de conseil à la Trésorière Principale actuelle selon les modalités sus-visées.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / Fixation de l'IRL due aux instituteurs non logés pour 2006 - Avis du conseil municipal

Arrivée de M. Jean Daniel DENNEMONT.

Comme chaque année, il est demandé au conseil d'émettre un avis sur l'indemnité Représentative de Logement à servir aux instituteurs non logés au titre de l'année écoulée.

Pour 2006, après addition des principales majorations, le Ministre délégué aux libertés locales a proposé une indemnité de **2 671 €**.

.../...

La majoration essentielle est celle octroyée aux instituteurs mariés, en concubinage et/ou chargés d'enfants, soit **25 %**. Ce qui porte la base de calcul de l'I.R.L. à **2 136.80 €**.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la fixation de l'Indemnité Représentative de Logement à un montant de **2 136.80 €**.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Personnel communal
- **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs communaux comme suit :

AGENTS TITULAIRES

Créations

Filière administrative

- | | |
|--|----|
| ▪ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | 01 |
| ▪ Rédacteur | 01 |

Filière technique

- | | |
|--|----|
| ▪ Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | 04 |
|--|----|

Filière culturelle

- | | |
|---|----|
| ▪ Attaché de conservation du patrimoine | 01 |
|---|----|

Suppressions

Filière administrative

- | | |
|--|----|
| ▪ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe | 02 |
| ▪ Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 01 |

Filière technique

- | | |
|--|----|
| ▪ Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | 04 |
|--|----|

.../...

Filière culturelle

- Assistant qualifié de conservation de 2^{ème} classe 01

Les suppressions de postes interviendront au fur et à mesure des promotions ou nominations effectives. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget Ville.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
=> approuve la modification du tableau des effectifs communaux telle que proposée,
=> invite le Maire à prendre les dispositions nécessaires pour les nominations dans les meilleurs délais.

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Approbation du protocole 2008-2013
Autorisation de signature

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un outil de mise en œuvre d'une politique locale en matière d'emploi et d'insertion professionnelle. Il met en œuvre un principe simple : fédérer les efforts en faveur de l'insertion professionnelle sur un territoire afin de proposer aux personnes les plus en difficulté des parcours individualisés destinés à les amener à accéder à un emploi durable.

Le PLIE Intercommunal Ouest couvre 4 communes de l'Ouest (Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, Les Avirons).

Pendant le DOCUP 2, de 2000 à 2006, le PLIE a accueilli et accompagné 2 254 bénéficiaires (107 % de réalisation) dont 884 (pour un objectif de 840) ont trouvé une insertion professionnelle durable (735 vers de l'emploi durable et 149 en formation qualifiante).

Sur la Commune des Avirons, le PLIE a accompagné 197 bénéficiaires et 80 d'entre eux ont trouvé un emploi durable à ce jour.

Dans le cadre du nouveau programme européen « Convergence » 2007-2013 applicable à La Réunion, les 3 PLIE de l'Ouest (PLIE de la Possession, PLIE du Port et le PLIE Intercommunal Ouest) envisagent de se regrouper au sein d'un PLIE unique, intitulé PLIE du Grand Ouest.

L'objectif de ce nouveau PLIE sera d'accueillir 2 380 personnes et d'en conduire 1 190 vers une insertion professionnelle durable, soit un taux d'insertion de 50 %.

Dans ce cadre, la participation financière prévisionnelle du Fonds Social Européen serait de 2 170 000 € et la participation totale des 6 communes serait de 6 843 568 €, soit une participation identique à l'ancienne période 2000-2006.

Pour la Commune des Avirons, dans le cadre de nouveau PLIE, il est prévu l'accompagnement de 102 personnes pour 51 sorties positives.

Le conseil municipal est invité à se prononcer :

=> sur la participation de la Commune des Avirons au nouveau PLIE du Grand Ouest, avec la possibilité d'intégrer un PLIE couvrant l'arrondissement Sud en cours de programmation,

=> sur la contribution financière de la Commune à ce nouveau PLIE à hauteur de **50 529.22 €** pour la période 2007 à 2013, soit **7 218.46 €** par an,

=> sur la délégation du Conseil au Maire, ou en son absence le 1^{er} adjoint, pour la signature du protocole d'accord du nouveau PLIE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> approuve la participation de la Commune des Avirons au nouveau PLIE du Grand Ouest, avec la possibilité d'intégrer un PLIE couvrant l'arrondissement Sud en cours de programmation,

=> autorise la contribution financière de la Commune à ce nouveau PLIE à hauteur de **50 529.22 €** pour la période 2007 à 2013, soit **7 218.46 €** par an,

=> donne délégation au Maire, ou en son absence au 1^{er} adjoint, pour la signature du protocole d'accord du nouveau PLIE.

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Cession foncière
- Parcelle AM 1474

Par délibération en date du 29 septembre 2006, le conseil municipal autorisait le déclassement d'une superficie d'environ 80 m² à extraire du Chemin Merlo dans le cadre d'un échange à intervenir avec les époux GENCE afin que la SODEGIS puisse poursuivre la continuité du mail piéton jusqu'à la RD 11.

Le service des Domaines fixe la valeur vénale à **2 745 €**.

Pour permettre la régularité de la transaction par acte notarié, il est demandé au conseil :

» d'autoriser la cession gratuite de la parcelle AM 1474 à la SODEGIS aux fins de réaliser un échange avec Monsieur Ludo GENCE

.../...

» de prendre acte que les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur

» d'autoriser le Maire, ou en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant et tout autre acte relatif à cette affaire.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

» autorise la cession gratuite de la parcelle AM 1474 à la SODEGIS aux fins de réaliser un échange avec Monsieur Ludo GENCE

» prend acte que les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur

» autorise le Maire, ou en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant et tout autre acte relatif à cette affaire.

& &
&

AFFAIRE N° 15 / Dénomination de voie

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la dénomination de la portion de voie qui fait la connexion entre le Chemin Bototélou et le Chemin Bois de Nèfles Cadet.

Il s'agit d'une re-dénomination du fait d'une double appellation existante dans les faits :

- Côté droit en descendant : Chemin Bototélou
- Côté gauche : Chemin des Pêcheurs.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la voie qui fait la connexion entre le Chemin Bototélou et le Chemin Bois de Nèfles Cadet : **Chemin Olivier ALMAR.**

& &
&

AFFAIRE N° 16 / CAUE – ADIL - Renouvellement des conventions pour l'année 2008

Le conseil est invité à se prononcer sur la reconduction des conventions de mission d'accompagnement qu'assurent habituellement au profit des administrés le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE) et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement à la Réunion (ADIL).

Les prestations sont assurées sous forme de permanences régulières en Mairie (22 demi-journées de travail).

.../...

Pour 2008, le montant des participations financières de la Commune est fixé à :

- pour l'ADIL : 2 635 € (contre 2 583 € en 2007)
- pour le CAUE : 3 054 € (contre 2 992 € en 2007)

Ces coûts comprennent la contribution générale à l'activité et la cotisation.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. décide de renouveler les conventions avec le CAUE et l'ADIL au bénéfice des administrés

. autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer les documents correspondants.

& &
&

AFFAIRE N° 17 / Présentation du rapport d'activité 2006 de la CCSud

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de la CCSud a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2006.

Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la CCSud pour l'exercice 2006.

& &
&

AFFAIRE N° 18 / Présentation du rapport d'activité 2006 du SIDELEC

Conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, le Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité a adressé au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement pour l'année 2006.

Ce rapport doit être communiqué au conseil en séance publique.

Le conseil municipal est invité à prendre acte du rapport ci-annexé.

Après discussions, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités du SIDELEC pour l'exercice 2006.

& &
&

.../...

AFFAIRE N° 19 / Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AM 1416	740 m ²	UC	7 Chemin Merlo	CADET Napoléon
AS 938	Appt. 37,15 m ²	UC	Av. Général de Gaulle	HOAREAU Camille
AN 959	1209 m ²	UC	Chemin de Ligne	MONDON René
AM 696	968 m ²	Zca	Le Ruisseau	RENAUDON Annie
AM 33	7356 m ²	2 NAU	La Croix	BAPTISTO Elianie
AM 826-1047	Appt. 64,16 m ²	UC	La Croix	MOSNY dANIEL
AO 884	587 m ²	UC	Chemin Vitry	VITRY Yvan Luc
AT 560-562	257m ²	Zca	Chemin Merlo	CADET Napoléon
AM 853	Appt. 49,20 m ²	UC	Ch. Camille Roche	Sté « DES ROCHES »
AM 112	777 m ²	UA	Chemin Kerbel	GESLIN Joseph
AM 633	475 m ²	UC	Bassin Bleu	PAYET Christophe

AS 117-500-501-882	Appt . + Station.	UA	Av. Général de Gaulle	BLANC Véronique
AI 162	730 m²	UD	32 Rue Paul Hermann	DIJOUX Jh. Hubert
AD 1244	502 m²	UD	Le Tévelave	RIVIERE Gilbert
AM 761	392 m²	UC	46 Ch. Bassin Bleu	ALMAR Gérard et DELGARD Marie France

& &
&

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, lecture est donnée du présent procès-verbal que tous les membres ont signé et le Maire a levé la séance.

Pour expédition conforme,

Le Maire,